

N° d'agent: 8617

## CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

## ENTRE LES SOUSSIGNE(E)S:

L'AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 36, rue de Valmy - 93108 MONTREUIL CEDEX

Représentée par son directeur, Monsieur Yann-Gaël AMGHAR d'une part,

et

Monsieur Raphaël NOURRIT

Demeurant: 2 Avenue du Corail, 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

N° de Sécurité Sociale : 1 89 07 78 646 319 86

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

## **ARTICLE 1 - ENGAGEMENT**

L'ACOSS engage, Monsieur Raphaël NOURRIT

à compter du 02 mai 2022 , dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée.

Le salarié est informé que son embauche a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'URSSAF Midi-Pyrénées Labège rue Pierre-et-Marie-Curie, 31061 TOULOUSE Cedex 9

Le salarié déclare être libre de tout engagement.

Le présent contrat est régi par :

- les dispositions de la Convention Collective Nationale du personnel des organismes de Sécurité sociale du 8 février 1957, les textes subséquents, ainsi que certains accords collectifs de Branche UCANSS appliqués à l'ACOSS.
  - A l'issue d'une période de présence effective de 6 mois, le salarié sera titularisé et bénéficiera, dès lors, de toutes les dispositions de la convention collective.
- les accords collectifs de l'ACOSS.

Le salarié est informé que les normes ci-dessus détaillées (convention collective et accords collectifs) sont potentiellement amenées à évoluer et qu'en conséquence, tout ou partie de celles-ci, pourraient ne plus être appliquées à l'ACOSS.

## **ARTICLE 2 - FONCTIONS**

Le salarié occupe un emploi de Référent Technique

Niveau VA de la grille de classification des employés et cadres ou des informaticiens telle que prévue par le protocole d'accord de Branche UCANSS du 30 novembre 2004.